

Formation SSIAP 2 Initial - Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Objectif de formation

À l'issue de la formation et en situation professionnelle, les participants seront capables d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans les Établissements Recevant du Public (ERP) et les Immeubles de Grande Hauteur (IGH), d'encadrer et de former une équipe de sécurité incendie, de diriger le poste de sécurité lors des sinistres, et de gérer les opérations d'entretien des moyens de secours conformément à la réglementation en vigueur.

Durée de la formation

70 heures (10 jours) hors examen

Profils des stagiaires

- Agents de sécurité incendie SSIAP 1 souhaitant évoluer vers la fonction de chef d'équipe
- Personnes en reconversion professionnelle disposant des prérequis
- Agents de sécurité désirant élargir leurs compétences en management et en sécurité incendie

Nombre de stagiaires

De 4 à 12 personnes maximum

Prérequis

- Être titulaire du diplôme SSIAP 1 ou d'une équivalence
- Avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant au moins 1607 heures durant les 24 derniers mois (attestation d'employeur exigée)
- Être titulaire d'une attestation de secourisme en cours de validité (PSC1 de moins de 2 ans, SST ou PSE1 en cours de validité)
- Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'arrêté du 2 mai 2005 modifié (certificat médical de moins de 3 mois)
- Maîtriser la langue française (oral et écrit)

Objectifs pédagogiques du programme

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Gérer et encadrer une équipe de sécurité incendie

- Organiser et animer des séances de formation pour le personnel
- Diriger le poste de sécurité incendie en situation normale et en situation de crise
- Appliquer et faire appliquer la réglementation incendie dans les ERP et IGH
- Gérer les interventions et le suivi des opérations de maintenance
- Conseiller le chef d'établissement en matière de sécurité incendie

Contenu de la formation en jour

Jour 1 à 5 : Rôle et missions du chef d'équipe (45 heures)

Gestion et management de l'équipe de sécurité

- Organisation du service
- Gestion des conflits
- Gestion de l'équipe
- Recrutement et rôle d'encadrement
- Gestion administrative
- Organisation d'une séance de formation
- Gestion des plannings
- Management de la santé et de la sécurité au travail

Organisation d'une séance de formation

- Techniques pédagogiques
- Méthodes d'élaboration d'une fiche pédagogique
- Pratique de l'animation de groupe
- Évaluation de la formation

Application des consignes de sécurité

- Élaboration et mise à jour des consignes
- Élaboration d'un planning de rondes
- Rédaction d'un compte-rendu
- Contrôle de la réalisation des rondes

Gestion des incidents techniques

- Délivrance des permis de feu

- Suivi et contrôle des travaux
- Évaluation de l'impact des travaux sur la sécurité
- Information de la hiérarchie
- Mise à jour du registre de sécurité

Jour 6 et 7 : Manipulation du système de sécurité incendie (10 heures)

Système de détection incendie

- Composition et fonctionnement d'un système de détection incendie
- Gestion d'une alarme
- Maintenance préventive et corrective

Système de mise en sécurité incendie

- Composition et fonctionnement d'un système de mise en sécurité
- Gestion d'une alarme
- Maintenance préventive et corrective

Installations fixes d'extinction automatique

- Composition et fonctionnement des différents systèmes
- Gestion d'une alarme
- Maintenance préventive et corrective

Jour 8 : Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie (6 heures)

Réglementation du Code du travail

- Obligations de l'employeur et du salarié
- Principes généraux de prévention
- Documents obligatoires
- Formations obligatoires

Commissions de sécurité et d'accessibilité

- Composition et fonctionnement
- Rôle et missions des commissions
- Documents à présenter

Registre de sécurité

- Contenu et gestion du registre
- Suivi et archivage des documents

Jour 9 et 10 : Chef du poste central de sécurité en situation de crise (9 heures)

Gestion du poste central de sécurité

- Organisation et fonctionnement du PCS
- Gestion des alarmes
- Alerte des secours publics
- Gestion de l'évacuation
- Gestion de l'information

Conseils techniques aux services de secours

- Accueil des secours
- Compte-rendu de la situation
- Coordination des moyens internes
- Rôle d'interface avec les secours

Mise en situation pratique

- Gestion d'exercices pratiques
- Mises en situation d'intervention
- Analyse des actions et débriefing

Équipe pédagogique

Formateurs certifiés conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 :

- Titulaires du SSIAP 3 en activité avec une expérience significative dans le domaine
- Sapeurs-pompiers professionnels ayant une expérience en prévention et intervention
- Intervenants spécialisés pour les modules spécifiques

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de formation adaptée et équipée (vidéoprojecteur, ordinateur, tableau)
- Poste Central de Sécurité pédagogique avec SSI de catégorie A
- Système de Sécurité Incendie avec différents détecteurs et déclencheurs

- Divers types d'extincteurs et RIA
- Têtes d'extinction automatique à eau (sprinkler)
- Mannequins pour exercices d'évacuation
- Appareils émetteurs-récepteurs
- Films vidéo et supports de cours individualisés
- Matériel de simulation et d'exercices pratiques
- Livret de formation remis à chaque stagiaire

Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence émargées par demi-journée
- Évaluations formatives tout au long de la formation
- Travaux pratiques et mises en situation
- Examen final conforme à l'arrêté du 2 mai 2005
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

Validation de la formation

Examen final comprenant trois épreuves :

- Épreuve écrite : QCM de 40 questions (durée : 40 minutes)
- Épreuve orale : Animation d'une séquence pédagogique (15 minutes de préparation + 15 minutes de présentation)
- Épreuve pratique : Exercice de gestion du PC en situation de crise (20 minutes)

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte aux épreuves orale et pratique.

Sanction de la formation

Diplôme SSIAP 2 délivré par le Ministère de l'Intérieur (en cas de réussite à l'examen). En cas d'échec à une ou plusieurs épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de la date de l'examen pour se représenter aux épreuves non validées.

Financement de la formation

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Plan de développement des compétences de l'entreprise

- OPCO selon les branches professionnelles
- Financement personnel
- Pôle Emploi
- Conseils régionaux

Recyclage

Recyclage obligatoire tous les 3 ans conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Durée du recyclage : 14 heures

Délais d'accès

- Inscription possible jusqu'à 2 semaines avant le début de la formation (selon disponibilité)
- Délai complémentaire nécessaire pour le montage des dossiers de financement
- Sessions organisées régulièrement tout au long de l'année

Suite de parcours

- Formation SSIAP 3 (Chef de service de sécurité incendie) après 3 ans d'expérience en tant que SSIAP 2
- Formation de formateur en sécurité incendie
- Autres formations complémentaires en sécurité (CQP APS, SST, habilitations électriques)

Débouchés

- Chef d'équipe de sécurité incendie en ERP et IGH
- Responsable d'équipe de sécurité dans des sites industriels
- Chef d'équipe dans les entreprises de sécurité privée
- Chef de poste dans un service de sécurité interne
- Superviseur de sécurité incendie

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve de compatibilité avec les prérequis, notamment l'aptitude médicale. Notre référent handicap étudie les adaptations possibles et vous accompagne dans la définition de votre projet professionnel.

Quelques chiffres :

Taux de satisfaction :

Taux de réussite :

Taux d'abandon :